

Favoriser l'autoconsommation rurale

Pour alléger les factures d'énergie des communes rurales, plusieurs syndicats départementaux d'énergie envisagent de systématiser l'autoconsommation photovoltaïque. Le syndicat de l'Yonne est déjà passé à la pratique, avec une préférence pour l'autoconsommation collective. PAR CAROLE RAP



Le Syndicat départemental d'énergies de l'Yonne (SDEY) regroupe les 423 communes du département, dont un certain nombre ne comptent que quelques centaines d'habitants. En 2017, il crée le service Conseil en énergie partagé (CEP) sous l'égide de l'Ademe. Objectif initial : réduire les consommations énergétiques des bâtiments publics. « En 2019, nous avons ajouté un volet énergies renouvelables, portant principalement sur le photovoltaïque, le solaire thermique et le bois énergie », indique Édouard Burrier, directeur général adjoint du SDEY. 163 communes adhèrent à ce dispositif, à hauteur de 40 centimes d'euros par habitant et par an pour un minimum de quatre années. « L'idée était de pouvoir les accompagner de l'amont jusqu'à la rénovation thermique ou la mise en place d'énergies renouve-

Le SDEY a analysé 68 bâtiments publics, dont une dizaine ont fait l'objet d'une étude de faisabilité. Ici, réalisation sur le toit de la mairie de Champlay.

lables », explique Aurélie Rossignol, responsable du service Énergies du syndicat. Face au succès de la démarche, le syndicat a créé un poste de chargé de mission énergies renouvelables en mars 2019 et recruté Augustin Ballu. Le jeune homme a du pain sur la planche.

DE LA VENTE À L'AUTOCONSOMMATION

Côté photovoltaïque, les communes adhérentes au CEP peuvent demander au syndicat de réaliser pour elles une note d'opportunité répondant à leurs premières interrogations : simulation de la production, analyse de son adéquation avec les consommations des différents bâtiments, retour sur investissement. « S'il s'agit d'un projet simple, nous les accompagnons ensuite dans leur recherche d'entreprises et portons un regard technique sur les devis qu'elles reçoivent. Si le projet est plus complexe, avec des questions sur la toiture et la structure du bâtiment, nous passons à l'étape de l'étude de faisabilité. Celle-ci est effectuée par un prestataire avec lequel nous avons conclu un marché public, Tecsol. Le SDEY se charge également de monter le dossier d'aides directement auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté ou de l'Ademe. Cette souplesse évite à la commune de passer elle-même un marché. Elle participe à hauteur d'environ 20 % du montant de l'étude plus la TVA », explique Aurélie Rossignol.

En janvier 2023, 63 communes ont déjà bénéficié de la note d'opportunité du SDEY pour un total de 68 bâtiments. « La demande a évolué depuis 2019. Au début, nous étions surtout sollicités pour de la vente totale. Avec l'augmentation du prix de l'électricité et le fait que les subventions et l'obligation d'achat ne peuvent plus être cumulées, les élus demandent de faire de l'autoconsommation », constate Augustin Ballu. Autoconsommation individuelle ou collective, cela dépend des cas de figure. « Je regarde quel type de projet est le plus intéressant pour elles, en fonction des bâtiments et des consommations. On a surtout des communes rurales avec une mairie, une salle des fêtes et parfois une école. Dans la majorité des villages, les mairies ne sont pas ouvertes tous les jours. Les écoles et les salles des fêtes non plus. Dans ce cas, l'autoconsommation individuelle n'est pas très intéressante car chaque bâtiment ne consomme pas assez pour rentabiliser l'opération », rapporte le chargé de mission.

Sur les 68 bâtiments publics analysés par le SDEY, une dizaine ont fait l'objet d'une étude de faisabilité, concernant six des 63 communes. Deux dossiers ont débouché sur des installations en vente totale. Un projet d'autoconsommation individuelle est en cours sur le bâtiment d'une commune près d'Auxerre, qui accueille un bar épicerie. « Ce commerce crée du lien social. La mairie souhaite le conserver en allégeant les consommations électriques par de l'autoconsommation individuelle



Le toit de la mairie de Bellechaume, dans l'Yonne, accueille depuis peu des modules photovoltaïques, grâce à l'accompagnement du syndicat départemental d'énergie.

et la rénovation du bâtiment », précise Augustin Ballu. Ce projet de 9 kW a été dimensionné pour maximiser le taux d'autoconsommation afin d'éviter d'injecter du surplus en obligation d'achat et ainsi avoir droit à des aides publiques (de type Dotation d'équipement des territoires ruraux de l'État, aides du Département et aides à l'investissement du SDEY).

JOUER COLLECTIF

Une autre étude est en cours pour un projet en autoconsommation collective patrimoniale de 48 kW dans une commune de 740 habitants, Bussy-en-Othe. L'adjectif « patrimonial » vient qualifier le fait que producteur et consommateurs font partie d'une même entité, la commune, ce qui simplifie les démarches administratives. L'installation photovoltaïque est prévue sur la toiture de la salle des fêtes. « Elle va alimenter sept bâtiments représentant huit consommateurs électriques publics, dont la salle des fêtes, l'école, la mairie et la station d'épuration. L'intérêt est un foisonnement des consommations à des périodes différentes », souligne Augustin Ballu. « Les projets en autoconsommation individuelle sont très restreints. Dans les années à venir, il y aura surtout de l'autoconsommation collective. La dérogation permettant un périmètre de 20 km au lieu de 2 km en milieu rural peu dense peut se révéler très intéressante, en particulier pour les communes nouvelles issues du regroupement de deux ou trois communes », estime Aurélie Rossignol. Pour aller plus loin, le SDEY vient de mettre en ligne un cadastre solaire qui permettra à tout propriétaire ou gestionnaire d'un bâtiment de connaître son potentiel photovoltaïque. Il étudie aussi « un projet d'autoconsommation collective sur notre propre bâtiment, avec des bornes de recharge bidirectionnelles pour véhicules électriques leur permettant de réinjecter de l'électricité sur le réseau. Il servira de démonstrateur pour nos élus. Et nous recrutons une deuxième personne sur le sujet des énergies renouvelables », confie Édouard Burrier. L'Yonne se prend au jeu du solaire. ■